



*Hemmingford (CT), Hemmingford (VL), Napierville,
Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville, Sainte-
Clotilde, Saint-Édouard, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Michel,
Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Rémi*

Se souvenir d'hier pour en parler demain

Formulaire d'adhésion/renouvellement

Adhésion

Renouvellement

No de membre _____

Date

AAAA / MM / JJ

Nom : _____ en majuscules Prénom : _____ en majuscules

Adresse : _____

Municipalité : _____ Prov. : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Adresse courriel : _____

Type d'abonnement ou de renouvellement (valide du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Individu 30.00 \$

Association 30.00 \$

Famille 50.00 \$ (2 membres résidant à la même adresse)

Nom : _____ en majuscules Prénom : _____ en majuscules

Veillez S.V.P. indiquer vos intérêts

Archéologie Histoire

Archives Musée

Cimetière Patrimoine

Généalogie Photo anciennes

Autre

Je désire devenir membre de la **Société d'Histoire des XI** et je m'engage à respecter le code d'éthique de celle-ci (tel que décrit au verso).

Signature : _____ 1^{er} membre Signature : _____ 2^e membre

À L'USAGE DE LA SOCIÉTÉ

Date du paiement : _____ AAAA / MM / JJ Registraire : _____

Comptant

Chèque

No de membre : _____ 1^{er} membre _____ 2^e membre

Dernière révision : novembre 2021



*Hemmingford (CT), Hemmingford (VL), Napierville,
Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville, Sainte-
Clotilde, Saint-Édouard, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Michel,
Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Rémi*

Se souvenir d'hier pour en parler demain

CODE D'ÉTHIQUE

Chaque membre et administrateur de la **Société d'Histoire des XI (SHXI)** s'engage pleinement à respecter le Code d'éthique axé sur les valeurs véhiculées au sein de ladite société.

Collaboration et entraide

- Les membres et les administrateurs de la SHXI collaborent et font preuve de solidarité dans la réalisation des mandats de la SHXI.
- Chacun favorise, par son comportement, un climat de travail harmonieux axé sur l'appui proactif à ses collègues, la confiance et la reconnaissance des réalisations d'autrui.
- Chacun, responsable devant le groupe dont il fait partie, devra orienter ses travaux et ses recherches en fonction du mandat défini au préalable par le conseil d'administration à ce dernier, le fruit de ses travaux.

Respect

- Les membres et les administrateurs de la SHXI ont le devoir de l'obligation d'être en tout temps polis et courtois avec leurs collègues, les employés, les visiteurs, les usagers et avec les intervenants.
- Lors de rencontres, de réunions ou d'assemblées générales, chacun s'exprimera avec mesure et modération. Il fera preuve en tout temps de retenue dans ses propos.
- Chacun fera preuve d'écoute active en favorisant ainsi un climat de réciprocité et de confiance à la réalisation de la mission et des mandats de la SHXI.

Intégrité, honnêteté et transparence

- Les membres et administrateurs de la SHXI doivent en tout temps faire preuve de probité dans leurs actions en observant les principes de justice et de morale.
- Les membres et les administrateurs de la SHXI doivent éviter d'être impliqués dans une situation de conflit d'intérêts qui surviennent lorsqu'un membre ou un administrateur tente de tirer profit pour lui-même d'une association ou d'une action prise par la SHXI.
- Un membre bénévole qui est responsable d'un comité ou d'un dossier en particulier au sein de la SHXI devra, au moment de quitter son poste, sur une base temporaire ou de façon permanente, remettre à la société tous les dossiers, documents, fichiers, clés, mots de passe ou équipements appartenant à la SHXI. Le membre remet également une copie de ses travaux effectués en cours de mandat.
- À défaut d'une entente au préalable, tout travail effectué dans le cadre d'un mandat ne peut être utilisé qu'au seul bénéfice de la SHXI.
- Dans le but de mériter la confiance du public, chacun s'engage à faire preuve d'ouverture et de transparence dans la réalisation des travaux, le partage des connaissances et dans la saine gestion de la SHXI.